

La campagne de vaccination contre la grippe du point de vue infirmier

La grippe saisonnière est une infection respiratoire aigüe qui touche chaque année 2 à 8 millions de personnes en France. La régularité des épidémies ne doit pas faire oublier que la grippe peut être une maladie grave qui entraîne le décès de plusieurs milliers de personnes, essentiellement chez les plus de 65 ans.

L'épidémie de 2014-2015 s'est caractérisée par :

- la circulation majoritaire de virus de type A(H3N2), responsables de formes graves chez les personnes âgées ;
- une épidémie de grippe de forte intensité, essentiellement chez les personnes âgées de 65 ans et +, avec pour conséquence un nombre plus élevé de cas graves nécessitant une hospitalisation en réanimation ;
- une couverture vaccinale basse des personnes à risque (moins d'une sur deux vaccinée en 2014) ;
- une efficacité du vaccin diminuée, une partie des virus A(H3N2) circulants ayant muté après la mise au point du vaccin.

À l'occasion du lancement de la campagne annuelle de vaccination contre la grippe, L'Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé (INPES) fait le point sur les principaux moyens de prévention de la grippe.

→ La vaccination

La vaccination est recommandée chaque année pour protéger toutes les personnes à risque de complications, pour elles-mêmes, mais aussi pour les personnes qui s'en occupent. Les personnes à risque sont toutes les personnes âgées de 65 ans et plus, les personnes de moins de 65 ans atteintes de certaines maladies chroniques, les femmes enceintes, les personnes obèses, l'entourage familial des nourrissons et les personnes résidant en établissement de soins de suite et médico-social d'hébergement.

Plus de 10 millions de personnes sont concernées par la campagne de vaccination contre la grippe chaque année et reçoivent systématiquement une

invitation par courrier de l'Assurance maladie avec un bon de vaccination gratuit. Pour ces personnes, le vaccin est pris en charge à 100 % par l'Assurance maladie.

Les infirmier(e)s peuvent vacciner toute personne se présentant avec un bon de prise en charge, si elle a déjà été vaccinée au moins une fois ou si le médecin a rempli la prescription.

Même si l'efficacité du vaccin n'est pas de 100 % selon l'âge et les virus grippaux circulants, la vaccination reste le moyen le plus efficace pour se protéger. Il permet de réduire de moitié les formes graves et il sauve chaque année plus de 2000 vies.

Les personnes concernées par la vaccination qui n'ont pas reçu de bon de vaccination doivent être orientées chez leur médecin qui pourra leur délivrer un bon.

→ Les mesures barrières

Les mesures barrières regroupent tous les gestes et comportements individuels et/ou collectifs à appliquer dès qu'on présente un signe clinique d'infection (respiratoire ou autre) pour protéger son entourage et tout au long de l'année pour prévenir une infection :

- hygiène des mains à l'eau et au savon doux ou friction hydro-alcoolique ;
- port du masque chirurgical en présence d'un malade qui tousse ou éternue ;
- réduction des contacts de la personne malade, isolement du malade, pas de contacts avec personnes à risques, maintien au domicile, report des visites en cas de grippe du visité ou du visiteur, désinfection des surfaces contaminées et pas de partage des objets usuels (couverts, objets et linge de toilette...).

Pour plus d'informations :

<http://www.ameli.fr/professionnels-de-sante/infirmiers/exercer-au-quotidien/vaccination-contre-la-grippe-saisonniere>

<http://www.sante.gouv.fr/grippe-saisonniere>